



la CREUSE le Département



Atelier B2 : Gestion des Renouées en bord de Route

Présentation par Amélie Bodin
Chargée de projet Plantes Exotiques Envahissantes



PAYS CREUSOIS

Journée technique et d'échange
2 mars 2021 – Visio conférence





Un constat local et départemental
Plan d'Intervention Végétation
Formation des Agents des UTT
Techniques de gestion mises en place
Retour sur la gestion

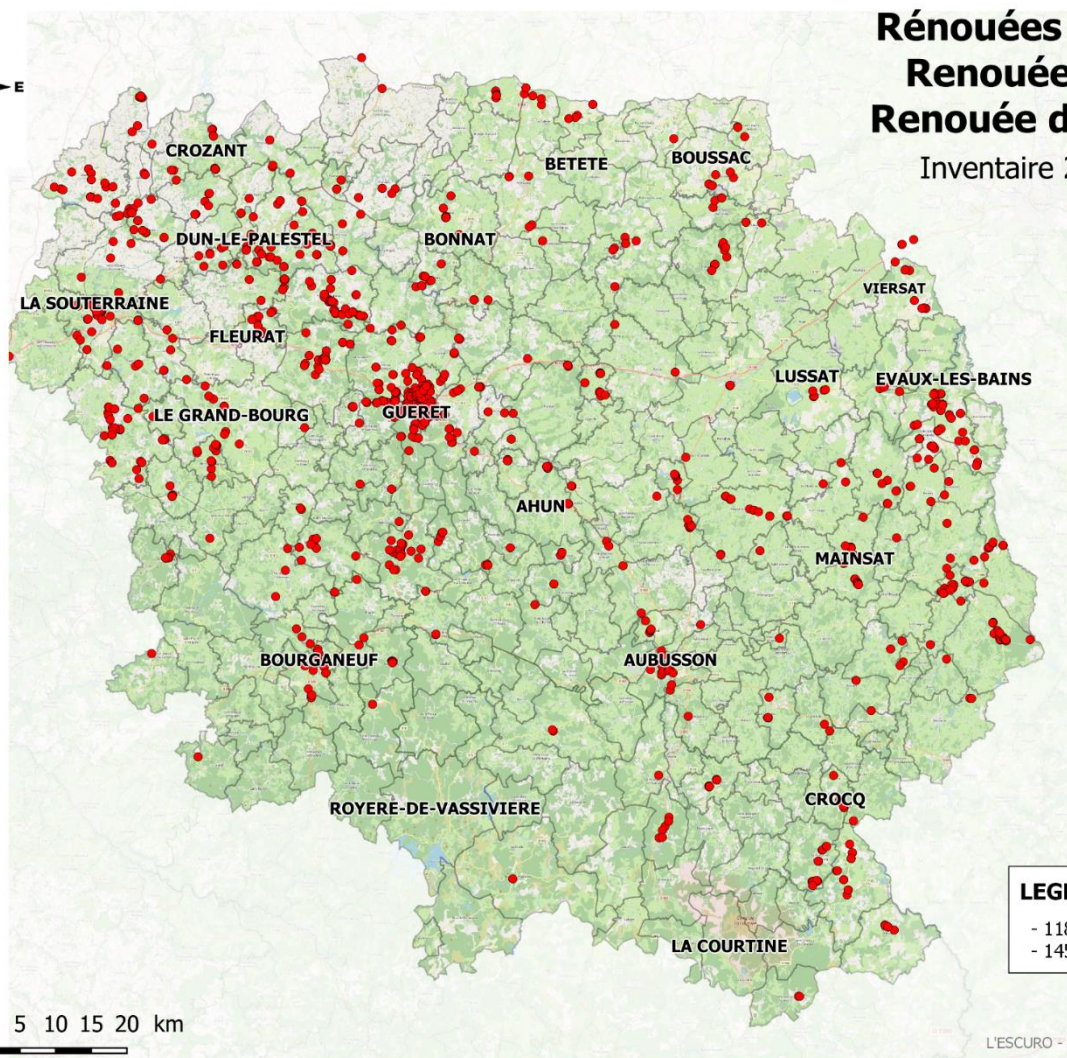
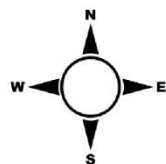


la CREUSE
le Département

Journée technique et d'échange
2 mars 2021 – Visio conférence



Un constat local et départemental



Rénouées de Bohême Renouée du Japon Renouée de Sakhaline

Inventaire 2011-2020



PAYS CREUSOIS



LEGENDE

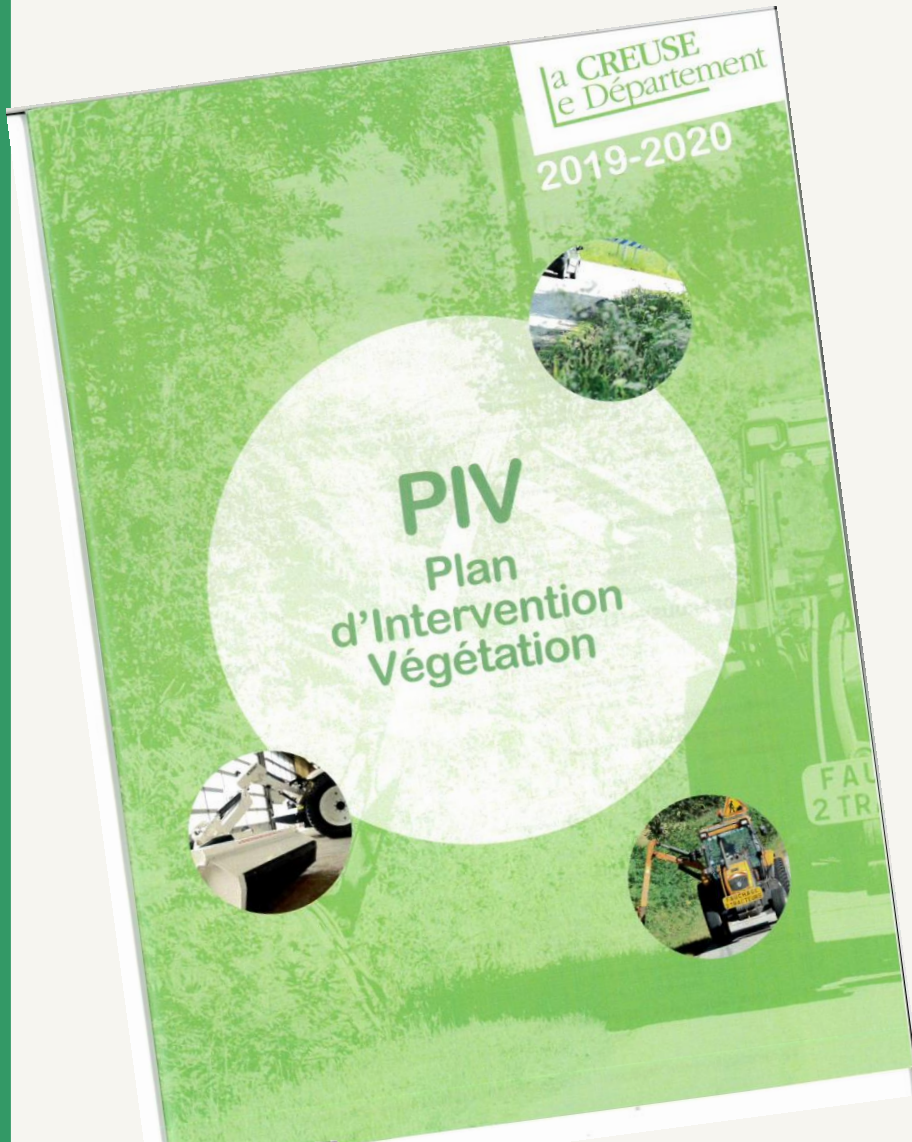
- 1187 points relevés
- 145 communes Creusoise concernées

L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois - Décembre 2020 - QGIS

la CREUSE
le Département

Journée technique et d'échange
2 mars 2021 – Visio conférence

Plan d'Intervention Végétal



la CREUSE
le Département

Journée technique et d'échange
2 mars 2021 – Visio conférence

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les plantes exotiques envahissantes (P.E.E.) sont des espèces évoluant en dehors de leur aire géographique naturelle, souvent introduites volontairement ou non par l'homme (depuis la fin du XIX^e siècle), elles prolifèrent au détriment des espèces indigènes. Ce développement incontrôlable est lié au fait que ces espèces ne sont pas régulées au sein du milieu d'accueil (absence de consommateurs, de parasites et de pathogènes...). Ces plantes envahissent les milieux, provoquant ainsi de sérieux dérèglements écologiques et engendrant parfois des problèmes économiques voir même sanitaires. Ces espèces ne sont pas à confondre avec celles qui prolifèrent naturellement dans les jardins. Par exemple, l'ortie, la ronce, le liseron, sont des espèces indigènes qui, bien qu'adoptant un caractère envahissant localement, sont naturellement contrôlées par des maladies ou des prédateurs.

Le réseau routier creusois est également impacté par une quinzaine d'espèces différentes soit de manière diffuse soit plus ponctuellement. Parmi celles-ci, le Département a décidé d'engager des actions pour enrayer leur prolifération sur deux d'entre-elles : Les Renouées Asiatiques et L'Ambroisie à feuilles d'Armoise.

I. Les Renouées Asiatiques

Les renouées asiatiques, plantes vivaces sont visibles d'avril à novembre. Pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres de hauteur, leurs feuilles vertes de forme ovale, de 8 à 30 centimètres, sont supportées par des tiges creuses cylindriques, robustes, tachetées de rouge.

La plante s'est adaptée efficacement aux diverses tendances climatiques du département (océanique, continentale, montagneuse) avec un fort pouvoir de reproduction. Elles se reproduisent essentiellement de manière végétative par croissance et rupture de rhizomes ou par bouturage de fragment de tige. La production de graine est assez rare et ne constitue pas un vecteur de dissémination de ces espèces.

*Ambrosie
à feuilles d'armoise*

Formation des Agents des UTT



1/2 journée en salle et terrain :
Réseau d'acteurs, Réglementation,
Ecologie des Plantes, Reconnaissances,
Techniques de gestion adaptées



**le CREUSE
Département**

**Journée technique et d'échange
2 mars 2021 – Visio conférence**



Techniques de gestion mises en place



« Evaluation des enjeux.
Si manque de visibilité, coupe manuelle »

la CREUSE
le Département

Journée technique et d'échange
2 mars 2021 – Visio conférence



OUTILS permettant la gestion des RENOUEES ASIATIQUES



Le Croissant



La faux



La serpette




La débroussailleuse à lame



Non efficace si l'herbier est trop haut.
Car les tiges retombent sur la machine
qui les recoupe en petits morceaux.







Le rouleau palpeur (sans usage des couteaux) est en cours d'expérimentation pour écraser les plantes.







PREVENTION & LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN *Creuse*



OUTILS **ne** permettant **pas** la gestion

des RENOUEES ASIATIQUES



La débroussailleuse à fil

La débroussailleuse avec lames ronces et lames couteaux





Les couteaux de l'épareuse



Toujours prévoir un lieu pour stocker (sur place ou plateforme) et éliminer les déchets verts si possible

Les résidus de gestion ne peuvent pas être déposés dans les déchetteries !!

- faire **sécher** sur une plateforme à l'abri du vent, hors sol, et si nécessaire **brûler** ensuite en incinérateur.
- Le **compostage des tiges aériennes** est possible lorsqu'il est effectué dans les règles (4 jours à 65°C minimum)



Retour sur la gestion

« Exemplarité du Département »



« Les agents se sentent pleinement acteur »

« Sensation des équipes de maîtriser
l'extension des renouées »

Observations concernant l'ambrosie :

« Elle est très présente sur les lieux où il y a eu des chantiers , réutilisation des matériaux pollués »



Pour en savoir plus:

Contactez Philippe ROYER

Chef de Service

Direction des Routes

Service Exploitation Entretien et Sécurité Routière

Pôle Aménagement du Territoire

proyer@creuse.fr